

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE du lundi 10 mai 2010 à 20h15**

#### **Présents**

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, Jean de HALLER, Christophe IMHOOS, Ariane de LISLE-SARASIN, Alexandre MULLER, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, **Michèle STALDER (présidente)**, Nicolas TERRIER, Jean-Philippe de TOLEDO, Gilonne VERMEIL, Lorin VOUTAT et Viviane de WITT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire  
M. Emmanuel FOËX, adjoint  
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

#### **Excusés**

Conseil municipal : M. Bernard GRUSON

\* \* \*

Mme la présidente ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées. Elle salue la présence dans le public de M. von Dominique von BURG, journaliste, et de M. Frédéric BENNICI, nouvel APM la commune de Vandœuvres.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2010**

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2. Communications du Maire et des Adjoints**

- Mme le Maire :
  - Le 12 mai prochain, paraîtra dans la FAO l'enquête publique pour le projet de modification de zones à la route de Meinier. Ce dossier a pris deux mois de retard, sans aucune raison objective. J'ai fait part de mon mécontentement à M. Mark MULLER.

- Notre promotion pour la mobilité douce connaît un vif succès. Nous avons prévu Fr. 27'000.- au budget 2010 pour subventionner l'achat de vélos. 60 vélos et environ 15 vélos électriques ont ainsi été subventionnés et nous avons des demandes en suspens pour environ Fr. 15'000.-. Je vous demande formellement si vous êtes d'accord que nous continuions à prendre des demandes, auquel cas vous aurez à voter un dépassement budgétaire lors de l'approbation des comptes 2010.
- M. DESPLAND : ne faudrait-il pas fixer une limite maximum ?
- M. de HALLER : pouvez-vous nous rappeler les critères ?
- Mme le Maire : Fr. 500.- par vélo, deux vélos maximum par famille, sur présentation d'une facture, pour les habitants de la commune âgés de 16 ans au minimum, vélo neuf et acheté dans un commerce établi dans le canton de Genève, pour l'année 2010. Les cantonniers ont remarqué qu'il y a plus de vélos dans le village.
- M. de HALLER : avons-nous décidé si nous continuons l'année prochaine, avec les mêmes personnes ?
- Mme le Maire : nous n'avons décidé que pour cette année et nous gardons la liste des personnes qui ont reçu une subvention.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : si l'offre n'est valable que cette année, les habitants vont tous se précipiter pour en bénéficier.
- Mme VERMEIL : combien y a-t-il de familles à Vandœuvres ?
- Mme le Maire : il y a 1'050 ménages.
- M. MULLER : ne devrions-nous pas voter ?
- Mme le Maire : je devais simplement vous informer de cela. Il n'y a pas besoin d'un vote formel. Pour l'année prochaine, le sujet sera repris dans le cadre du budget 2011.

Décision : le Conseil accepte de continuer cette action à succès.

- Mme le Maire : pour les autres actions, les habitants sont très reconnaissants. S'agissant des cartes journalières, les CFF envisagent d'augmenter le coût de ces cartes pour les communes et de limiter leur validité, pour les utilisateurs, en début de journée, à 9 heures du matin. Les associations des villes et des communes de Suisse, y compris l'ACG, ont écrit à la direction des CFF pour se plaindre d'une telle politique. Nous attendons la réponse des CFF.
- Mme le Maire : nous avons mandaté une avocate, Me Leila ROUSSIANOS, pour nous représenter dans le dossier VDSL/fibre optique. Elle nous a conseillé de négocier avec Swisscom, qui n'a plus envie d'installer des armoires relais pour le VDSL, au profit de l'installation de la fibre optique. Les SIG, parallèlement, se sont impliqués dans le développement de la fibre ; selon un accord entre eux, Swisscom la déploiera en ville et dans les communes suburbaines, alors que les SIG la déploieront dans les communes de la campagne. Les SIG peuvent réaliser cet automne une étude pour notre commune et la fibre pourrait y être déployée en 2011 déjà. Il faudrait simplement que nous avancions l'argent, étant donné que notre commune n'est pas prioritaire dans le planning des SIG. Nous renoncerions donc à la pose de nouvelles armoires VDSL.
- Mme le Maire : dans le cadre de leur étude, les SIG tiendront compte des tubes vides et de la fibre déjà installée. La fibre n'est pas seulement utile pour la TV, elle l'est également pour Internet et tout ce qui nécessite du haut débit. La commune de Meinier, avec son centre intergénérationnel, est la première commune qui bénéficiera de la fibre. Si nous voulons l'offrir à nos habitants avant le planning officiel des SIG, soit avant 2015, nous pourrions être parmi les premiers à être servis, après que cette étude sera réalisée.

- Mme de WITT : êtes-vous au courant qu'un habitant de la commune a pu obtenir l'installation de la fibre chez lui ?
- Mme le Maire : non, et je ne vois pas comment cela est possible, si la fibre ne passe pas à proximité de chez lui.
- M. FOËX : à propos de la fibre, cela démontre à quel point Swisscom navigue à vue : lorsque nous voulions des armoires VDSL, c'était l'« avenir », et deux ans après, c'est dépassé. Cela explique pourquoi nous avons les flux les plus bas d'Europe.
- M. DESPLAND : cela ne me rassure pas que ce soient les SIG qui s'occupent de cela.
- Mme VERMEIL : l'étude a-t-elle un coût ?
- Mme le Maire : si elle en a un, nous avons des montants au budget pour des honoraires.
- Mme le Maire :
  - Concernant les chantiers en cours, le chemin du Dori est fermé depuis aujourd'hui, jusqu'au mois d'août. Les SIG doivent renforcer le câble de 130'000 volts de Reuters. Ils ont déjà commencé à le faire dans le cadre de la mise en séparatif du secteur de Tattes-Fontaine, ainsi que dans celui du chantier du chemin de la Seymaz. Ils le font maintenant au chemin Dori et continueront ensuite au chemin de la Blonde. Nous devons décider si nous voulons réaliser le séparatif de la Blonde, entre la limite de la zone 30 et le chemin du Dori, juste après leurs travaux. La zone de rencontre du haut du chemin des Peutets va être ouverte prochainement, la zone 30 secteur Cocuaz est en travaux et la mise en séparatif du chemin Vert avance rapidement.
  - La DGM et le Service des routes cantonales sont favorables à une zone 30 à la route de Meinier. Le dossier des mesures de modération au chemin des Hauts-Crêts est également en cours.
  - Tranchée couverte de Vésenaz : les travaux vont durer trois ans, ce qui explique les comptages de trafic effectués sur notre commune. La circulation restera toujours possible en double sens sur la route de Thonon.
  - Les prestations des sapeurs-pompiers, pour les particuliers, pourront dorénavant être facturées. Les tarifs sont fixés par des directives cantonales. Un tous-ménages sera préalablement envoyé à ce sujet.
  - Nous avons signé un contrat d'entretien avec la Fondation des Ateliers Feux-Verts (Ateliers du Vallon) pour le nettoyage des tags sur la commue, sur le domaine public ou, avec leur accord, chez les privés.
- M. E. PRADERVAND : la commune va-t-elle nettoyer les murs des privés à ses frais ?
- Mme le Maire : elle va essentiellement s'occuper du nettoyage sur le domaine public, mais aussi chez les privés, afin de donner une bonne image de la commune. Le contrat est un forfait de Fr. 6'000.- pour 2010. Si nous sommes satisfaits, nous le reconduirons.

### **3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions**

- Mme la présidente : nous avons reçu les dates des élections communales 2011 : 13 mars pour les conseils municipaux et 17 avril pour les maires et adjoints. Les délais pour le dépôt des listes sont le 24 janvier pour les conseils municipaux et 21 mars pour les maires et adjoints.

### ***Désignation du Bureau pour la période de juin 2010 à mai 2011***

- Mme la présidente : c'est ma dernière séance comme présidente, je vous exprime ma gratitude pour avoir pu exercer cette fonction. Je propose l'élection de M. de HALLER à la présidence et celle de Mme CHRISTE à la vice-présidence. Qui voudrait être secrétaire ?
- M. MULLER : je vous propose ma candidature.
- M. de HALLER est élu président, Mme CHRISTE est élue vice-présidente et M. MULLER est élu secrétaire.

Bureau CM – période 2010-2011	Conseillers municipaux
Président	M. Jean de HALLER
Vice-présidente	Mme Véronique CHRISTE
Secrétaire	M. Alexandre MULLER

### Décision

- **Le Conseil municipal approuve l'élection du bureau pour l'année 2010-2011, avec remerciements aux conseillers qui ont accepté cette charge.**

### *Comptes-rendus des commissions*

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

#### ***a) Communication et technologies de l'information***

*(Rapporteur : M. VOUTAT)*

La commission s'est réunie le 15 mars 2010.

- Nous bouclons le prochain numéro de la *Coquille*. Nous attendons encore quelques textes. La commission a le regret d'informer le conseil que l'un de ses membres, M. TERRIER, a démissionné de la commission en raison d'un surcroît de travail. Toute plume est la bienvenue. Nous lançons un appel en ce sens.
- M. VOUTAT : les membres de la commission ont reçu un lien Doodle, afin de fixer une date pour aller visionner le film de Pascal BAUMGARTNER sur un écran professionnel. Nous allons renvoyer ce lien à tous les conseillers et veillerons à éviter les dates déjà réservées pour séances de commissions.

- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

#### ***b) Bâtiments, feu et sécurité***

*(Rapporteur : M. DESPLAND)*

La commission s'est réunie le 19 avril 2010.

### **1. Réaménagement de la Mairie**

- Nous avons reçu le Bureau ATBA et Madame Bénédicte PONCET. But de cette séance : le réaménagement de la Mairie avec, notamment, le déplacement de la réception au rez-de-chaussée, ainsi que l'étude de l'audit énergétique du Service de l'énergie.

- Dans un premier temps, les commissaires ont été surpris du choix des prestataires, vu que la décision de la Commission Bâtiments, feu et sécurité était d'étudier un nouveau concept architectural avec un nouveau bureau d'architecte.
- Nous avons donc entendu les arguments de l'Exécutif :
  - Une nouvelle étude aurait coûté trop cher ;
  - Le Bureau ATBA est à bout touchant avec toutes les autorisations de la CMNS ;
  - Le dédit avec le Bureau ATBA et Madame PONCET aurait coûté trop cher ;
  - Les prix ont été contrôlés par un bureau indépendant ;
  - Les contraintes de la CMNS font que cela laisse peu d'espace à un nouveau concept architectural.
- En conséquence, la Commission a décidé d'étudier plus à fond le projet du bureau d'architecte actuel. Une nouvelle réunion devait avoir lieu avant ce Conseil Municipal. L'état de santé du soussigné ne lui a pas permis de programmer cette réunion.
- La Commission reprendra cette étude et vous présentera le projet affiné et chiffré pour le prochain Conseil Municipal.

## 2. Incivilités et vandalisme

- En deuxième partie de soirée, la Commission a reçu le Brigadier Roland SUTTER, du poste de gendarmerie de la Pallanterie.
- La question de l'augmentation des incivilités au niveau cantonal et communal (12 % au niveau cantonal) a été abordée.
- Les récents problèmes qui ont eu lieu au parking communal ne sont pas acceptables. 7 cas de vols par effraction selon le Brigadier, 15 selon Madame le Maire.
- Les commissaires sont d'avis que l'Exécutif doit prendre contact avec une entreprise privée de surveillance, chiffrer le coût du mandat et en prévoir le financement dans le but de réagir très rapidement à tout nouvel acte de vandalisme dans le parking communal.
- A l'évidence, et dans le cadre de la rénovation du parking communal, un système de surveillance vidéo et un contrôle des voies d'accès seront les bienvenus.
- Madame le Maire nous rappelle l'engagement, dès le 1er mai 2010, de Monsieur Frédéric BENNICI comme agent municipal communal.
- Pour rappel : la Commission préconisait l'augmentation à titre d'essai d'un poste APM à 140 %. Les commissaires s'inquiètent donc de l'aspect définitif de cet engagement.
- M. TERRIER : des cambriolages ont à nouveau eu lieu dans les jardins du centre villageois. C'est la quatrième fois que cela arrive. Des vélos nous ont été volés à 22h00, alors que nous étions là. Les cambrioleurs n'ont pas pu sortir par le jardin de Mme JAECKLE, suite au changement de serrure de son portail. La police a mis 37 minutes pour arriver jusqu'aux immeubles. Une camionnette était parquée dans le parking extérieur, à côté de laquelle se trouvait l'un de nos vélos. Lorsque les propriétaires de cette camionnette sont venus la récupérer, la police la leur a rendue sans autre. Lorsque l'on attrape des cambrioleurs, on pourrait les arrêter au lieu de les laisser s'en aller. Des mesures préventives pourraient être prises.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous avons remonté les barrières et les buissons de ces jardins sont très épineux.
- M. TERRIER : une réflexion devrait être menée sur la sécurité à Vandœuvres.
- M. MULLER : le gendarme que nous avons auditionné en commission nous a dit qu'il fallait porter plainte chaque fois que l'on constate ou que l'on est victime de déprédations.

- M. IMHOOS : avez-vous totalisé toutes les plaintes déposées dans les différents postes de police ?
- M. DESPLAND : oui, le gendarme nous l'a confirmé lors de son audition. L'augmentation de l'incivilité est de 12 % sur le canton, je doute que Vandœuvres ne soit pas touchée. La commune devrait pouvoir appeler ponctuellement une police privée, lorsqu'une vague de déprédations, comme celle du parking souterrain, se produit.
- Mme le Maire : lorsque cette vague s'est produite, nous avons mandaté une police privée. Elle avait rendez-vous, le premier soir, à 22h00, mais les déprédations s'étaient déjà produites. Elles ont donc eu lieu en début de soirée. Des personnes de nationalité géorgienne ont logé dans les locaux de ventilation des immeubles 106-112, route de Vandœuvres. Une voiture a été repérée, apparemment en lien avec ces Géorgiens, mais son propriétaire n'a pu être arrêté, car la police n'avait aucune preuve contre lui. Depuis que ces personnes ont quitté l'immeuble, il n'y a plus eu de déprédations dans le parking.
- Mme le Maire : concernant la police municipale, M. BENNICI a été engagé le 1<sup>er</sup> mai à 100% pour Vandœuvres. Nous avons dû quitter l'intercommunalité à la demande de la commune Collonge-Bellerive. Lorsque nous avons auditionné M. BENNICI, il correspondait tout à fait à nos besoins et à notre volonté d'avoir plutôt un ilotier qu'un agent répressif sur notre commune. Nous voulions prendre les 40 % de poste supplémentaire dans le cadre de l'intercommunalité, mais on nous a fait savoir ultérieurement que ce n'était pas possible. J'ai insisté auprès de Collonge-Bellerive pour que nous puissions rester dans l'intercommunalité, mais cela n'a pas été accepté. Des conventions intercommunales seront prévues par l'intercommunalité pour les remplacements. Nous attendons toujours une réponse à notre dernier courrier, nous donnant des précisions à ce sujet. Lors d'une réunion sur la sécurité, qui s'est tenue le 18 janvier dernier, les maires de Meinier et de Gy étaient mécontents que M. BENNICI ait été licencié et que nous devions quitter l'intercommunalité, sans que les règles fixées par la convention soient respectées, ni qu'ils aient été informés de ces changements. Le conseil administratif de Collonge-Bellerive n'a malgré tout pas voulu revenir sur sa décision.
- M. de HALLER : nous sommes en contradiction avec le budget voté, car nous avons un nouvel employé communal, alors que nous faisons partie d'une intercommunalité. Ce n'est pas ce qui avait été prévu au budget. Le débat avait été serré et la décision n'a pas été respectée.
- Mme le Maire : le montant ne se trouvera en effet pas sous le poste intercommunalité du budget et apparaîtra en effet sur une autre ligne comptable, mais il sera inférieur à celui qui avait été budgété. Ceci étant, avoir un engagement avec d'autres communes offre effectivement plus de souplesse que d'avoir un employé supplémentaire, mais cela engendre aussi des contraintes.
- M. de HALLER : la portée n'est pas la même et je n'aurais pas voté de la même manière si je l'avais su.
- M. Th. PRADERVAND : qu'en est-il des binômes ? N'allons-nous remplacer l'APM qu'en cas d'absence ou de maladie ?
- Mme le Maire : oui, comme je viens de le dire, nous attendons des réponses de Collonge-Bellerive, qui tarde toujours à répondre à nos courriels ou courriers.
- M. de HALLER : je m'étonne de la façon de procéder de l'intercommunalité. La convention a-t-elle été respectée ?
- Mme le Maire : nous avons soulevé ce point très clairement auprès de M. Jean-Marc MASPERO. La commune de Collonge-Bellerive nous a clairement contraints. Nous nous sommes battus pour rester dans cette intercommunalité, bien qu'il est vrai que nous avons

changé les règles du jeu en voulant un APM à 100 % sur notre commune. Et nous continuons à défendre le fait que la convention soit respectée.

- Mme VERMEIL : veillez à ce que le 40 % supplémentaire ne se fasse pas par l'engagement d'un nouvel employé communal.
  - Mme le Maire : non, les 40 % se feront par des collaborations.
  - M. de TOLEDO : dans le contexte de l'intercommunalité, on voyait peu les agents. Nous disions donc qu'il fallait avoir quelqu'un entièrement à Vandœuvres. Après la discussion de tout à l'heure, nous pouvons dire que nous avons de la place pour deux personnes.
  - M. DESPLAND : la commission étudiera cette problématique et reviendra devant le conseil avec des propositions.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

### **c) Culture et manifestations**

(Rapporteur : Mme CHRISTE)

La commission s'est réunie le 3 mai 2010.

#### **1. Aînés**

- *Sortie de printemps : 9 juin 2010* : Evian-les-Bains, visite de l'usine d'embouteillage, des jardins de l'eau du Pré-Curieux en bateau solaire, et repas au Casino d'Evian.
- *Sortie d'automne : 6 octobre 2010* : jardin botanique et Observatoire.
- *Repas de janvier 2011* : 26 janvier 2011 : spectacle de Gabrielle BOETSCH avec les enfants de l'école ou concert d'enfants de la commune.

#### **2. 1<sup>er</sup> août 2010**

Discours de Mme le Maire. Animation : orchestre traditionnel, La Brante de Bernex.

#### **3. Spectacle d'été**

Madame Monique DECOSTERD, du théâtre Les montreurs d'images. Le chapiteau sera installé le 24 juin, les répétitions auront lieu durant les mois de juillet et août et la première est prévue le 25 août. Nous solliciterons votre aide pour la billetterie, comme lors des dernières éditions.

#### **4. Demandes de subventions**

Association INSIGHTPICTURES : court-métrage « L'anniversaire ». Sébastien PRONINI (ancien élève de Vandœuvres). Le budget total de ce projet est de Fr. 80.000.- : Fr. 2.000.-.

Ciné Transat : du 15 juillet au 22 août 2010 à la Perle du Lac : Fr. 1.000.-.

7<sup>ème</sup> Festival d'automne à Vandœuvres 2010 : Fr. 5.000.-.

Le Théâtrochamp : thème de l'alcool chez les jeunes : Fr. 2.000.-.

Association « 4 vents » : 25 et 26 juin 2010 à Puplinge Fr. 1.000.-.

## 5. Inauguration de la place du village

- 28 mai dès 18h30
  - Concert gospel au temple
  - Apéritif champêtre
  - Partie officielle avec coupe du ruban
  - Spectacle de Monsieur Thierry Meury
  - Bœuf à la broche
  - Musique et bal
  - Carrousel
  - Animation surprise
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : il est difficile de trouver des jobs pour les jeunes, il y a un certain nombre de contraintes liées à leur âge.
  - Mme le Maire : votre présence est plus que bienvenue. Inscrivez-vous ! Il y a longtemps qu'une grande fête n'a pas eu lieu dans la commune. Les dernières grandes fêtes datent de 1986, pour l'inauguration du centre communal et de 1992 pour celle de l'école. Nous avons donc pensé qu'il était grand temps d'en offrir une à la population.
  - M. VOUTAT : quel est le budget ?
  - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : j'ai demandé Fr. 150'000.-. J'espère ne dépenser que Fr. 120'000.-, mais cela coûte cher (tentes, repas, etc.), car nous voulons tout offrir.
  - Mme le Maire : nous nous faisons assister par un spécialiste de l'événementiel. Nous analysons chaque dépense, mais les montants s'additionnent. Vous savez que notre politique c'est peut-être de faire peu mais de faire bien. La sous-commission chargée de l'organisation fait un énorme et formidable travail, Mme GOURDOU-LABOURDETTE surtout.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

### *d) Aide sociale et humanitaire*

*(Rapporteur : Mme de LISLE-SARASIN)*

La commission s'est réunie le 4 mai 2010.

- Nous avons reçu le mois dernier, dans la salle des combles de l'école, l'Association Bangwe qui est venue nous présenter son travail. Un grand nombre de personnes étaient présentes. La soirée était intéressante. Le travail de ces femmes dans la région des grands lacs d'Afrique est extraordinaire.
- Un article va être écrit à ce sujet dans le prochain numéro de la *Coquille*.
- La commission a traité différents dossiers :

### **Opération 300 vaches pour Bisesero**

- L'objectif de cette association est de faire redémarrer l'économie locale dans une région reculée du Rwanda, en permettant aux 1'500 familles du district de Bisesero de posséder une vache. Des fonds sont recherchés pour l'acquisition de 300 vaches. La coutume exige qu'une personne ayant reçu une vache offre le premier veau à une autre famille nécessiteuse, créant ainsi un effet boule de neige permettant, en peu de temps, de redonner espoir à la population du district. Le coût de la vache est de Fr. 300.-.



- Les Tutsis sont un peuple d'éleveurs qui, après les massacres, ont tout perdu. C'était la seule chose qu'ils possédaient.
- La commission a attribué une somme de Fr. 3'000.-, soit l'achat de 10 vaches.

### **SidEcole**

- Nous donnons régulièrement de l'argent à cette association qui nous envoie ponctuellement des rapports d'activités. Selon les renseignements que nous avons pris, un des projets les plus importants cette année est St Moses, en Ouganda, pour la scolarisation et les repas des orphelins les plus démunis.
- La commission a attribué la somme de Fr. 11'200.- pour couvrir tout le projet.

### **L'association JATUR (Jeunes associés temporairement à une région)**

- Nous avons reçu deux dossiers : ces projets associent les jeunes de chez nous à l'aide humanitaire et ont ainsi une double dimension.
- Un premier dossier en collaboration avec l'Association Solférino, qui prévoit d'installer une salle informatique et une bibliothèque, et de créer des terrains de jeux à l'école primaire Amadou Haya Boly, au Mali.
- Le deuxième concerne la construction d'une porcherie à Allada, un petit village du Bénin, afin de développer l'économie du village.
- Après discussion, la commission a souhaité soutenir l'Association Solférino à hauteur de Fr. 6'000.-, et, si le projet est déjà couvert en partie, la différence sera octroyée à l'autre projet de JATUR.

### **MATE COCIDO**

- Il s'agit de la rénovation et de l'extension d'un foyer de jour « chicos del Sur » dans le quartier de Villa Fiorito, périphérie urbaine de Buenos Aires, en Argentine. La situation économique du quartier est telle que les familles n'ont plus d'espace où partager les repas familiaux, pas de table ni de chaises, et les denrées alimentaires sont rares. Les groupes forment alors une salle à manger communale où les enfants mangent gratuitement.
- La commission a donné un avis favorable et octroyé un montant de Fr. 10'000.-.

### **ASSOCIATION COUP DE CŒUR BOULAD**

- Cette association vient en aide à des personnes défavorisées, en Egypte, principalement à Alexandrie et ses environs.
- La commission estime que ce dossier est difficile à défendre avec le peu d'informations reçues.
- Monsieur et Madame Cotton, de la commune, nous ont adressé un dossier pour un projet de barrage à Boulma, au Burkina Faso.
- M. BENOIT a attiré l'attention sur le fait qu'il faut être très prudent dans ce genre de projets, dès qu'il y a une incidence sur les terres.
- Après discussion, et au vu notamment des soutiens importants déjà octroyés au Burkina Faso par la commune de Vandœuvre, la commission ne souhaite pas donner suite à ce dossier.

### **ADAH (étude du développement en Haïti)**

- Il s'agit d'un petit projet qui aide vraiment les gens. Il concerne le village de Maïssade, qui a accueilli beaucoup de survivants du tremblement de terre. Le but du projet est de construire une bergerie, d'acheter des chèvres et de développer une coopérative.

- La commission donne un avis favorable et octroie un montant de Fr. 3'000.-
- Nous avons étudié un projet de Terre des Hommes pour venir en aide à un enfant qui doit être opéré à cœur ouvert aux HUG. Le coût de l'opération est de Fr. 10'000.-. L'enfant est pris en charge à son arrivée jusqu'à son départ.
- La commission estime qu'en donnant suite à ce dossier on soutient Terre des Hommes, qui n'a pas forcément besoin de notre appui, car elle a les moyens de couvrir ce type d'actions. La décision de la commune de Vandœuvres ne changera pas le déroulement de l'histoire.
- La commission souhaite faire un voyage humanitaire (aux frais des participants). Nous sommes en pleine discussion et différentes idées sont en cours.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

### *e) Administrative, financière et juridique*

*(Rapporteur : M. de TOLEDO)*

La commission s'est réunie le 21 avril 2010.

#### *Présentation des comptes 2009*

- Avec un excédent de CHF 3'758'881 par rapport à CHF 4'0065'837 en 2008 (année exceptionnelle), l'année 2009 peut être qualifiée d'excellente. Je me permets à cet égard de vous rappeler nos discussions lors de l'élaboration du budget, notamment les prévisions apocalyptiques que certaines et certains d'entre vous avaient évoquées pour refuser une baisse du centime additionnel que j'avais proposée.
- Fort heureusement ces prévisions ne se sont pas réalisées.
- Mais cela nous amène à thésauriser sur le dos de nos contribuables ce qui n'est pas notre rôle. Par conséquent, non seulement il est grand temps de faire avancer nos projets, mais nous devons baisser la fiscalité pour le budget de cet automne.

#### *Analyse du compte de fonctionnement*

##### 1. Revenus

- En 2009, les revenus de Vandœuvres ont atteint CHF 11'181'844.- contre CHF 12'534'585.- en 2008, en baisse de 11 % sur 2008, ce qui ne signifie pas pour autant que la qualité de nos contribuables soit moins bonne, puisque nous n'avons pas d'information sur qui paie quoi.
- Malgré ces chiffres 2009 excellents, nous devons rester attentifs et gérer au plus près nos charges de fonctionnement car, comme vous le savez, des rectifications sont possibles dans les trois ans qui suivent l'adoption des comptes.

##### 2. Charges

- En ce qui concerne les charges, elles s'élèvent à CHF 7'422'963.- en 2009, contre CHF 8'468'748.- en 2008, en baisse de 12 % sur 2008.
- Notons que cette diminution, essentiellement due aux charges d'impôts en baisse, laisse toutefois apparaître une augmentation de 1 % des charges de fonctionnement.

- Celle-ci est due :
  - Aux jetons de présences votés par notre conseil ;
  - À l'augmentation du staff de la mairie ;
  - À l'achat de matériel ;
  - Aux travaux d'aménagements ;
  - Et à divers postes tels qu'honoraires, film, traitement des déchets.
- On peut néanmoins dire que les frais de fonctionnement sont restés sous contrôle en 2009, ce qui démontre la bonne maîtrise des dépenses par l'exécutif.

### *Examen détaillé des comptes*

- J'en viens à présent à l'étude détaillée des rubriques et je vous demanderai pour cela de prendre le dossier qui vous a été transmis.
- Je vous propose d'examiner maintenant le document blanc intitulé « Résultat 2009 », pages 2 à 17. Par souci d'efficacité, et pour éviter les redites, je vous rends attentifs en particulier aux indications précises de Mme Schenk, en pied de page, que je profite de remercier pour son excellent travail.
- M. IMHOOS : le centime additionnel n'a pas été discuté en commission, il n'y a donc pas lieu d'en parler dans le rapport de commission. Le rapport devrait s'en tenir aux sujets traités et ne pas constituer un plaidoyer personnel.

### *Page 4*

- M. TERRIER : poste 010.300 - jetons de présence : cela me dérange que le voyage d'agrément du conseil soit financé par la commune, de même que la moitié du voyage des conjoints. Le règlement sur les jetons de présence prévoit la rémunération des conseillers pour leur travail en séance. Je ne comprends pas pourquoi on offrirait aux conseillers, en plus des jetons de présence, un voyage d'agrément, ainsi que la moitié du voyage des conjoints. Un pot commun était prévu au budget pour un voyage, avant l'adoption du règlement. La nouvelle ligne comptable sert aux jetons de présence et non pas à un voyage. Le versement des jetons de présence devrait être fait en déduction des frais de ce voyage.
- M. E. PRADERVAND : il y a eu un précédent en 2003, d'un montant de Fr. 90'000.-.
- M. TERRIER : cela ne constituait pas un précédent. C'était un pot commun qui servait à payer un voyage. Avant, nous ne touchions pas de jetons de présence. Le montant global servait à payer un voyage et le solde était réparti entre les conseillers.
- M. RINALDI : j'y vois une tendance MCG à faire des remarques sensationnelles destinées à être reprises par la presse. Nous avons toujours eu l'habitude faire un voyage culturel en fin de législature, pour les liens que cela peut créer. C'est une réserve extraordinaire, un montant de jetons de présence non distribués. Nous avons fait plusieurs sondages par Internet, pour en arriver à la formule qui a été retenue, et pour décider de la présence des conjoints. La question posée par M. TERRIER est de savoir si vous êtes d'accord d'affecter cette ligne budgétaire à un voyage.
- M. TERRIER : quelle est la base légale de ces jetons extraordinaires ? Nous avons un règlement.
- M. BENOIT : chaque législature s'est traditionnellement terminée de façon conviviale avec un voyage. Ce qui me choque, c'est l'exagération des propos. La rémunération n'en est pas une. Nous ne nous sommes pas portés candidats pour la rémunération, c'est une petite indemnité. C'est un affront de penser que nous sommes ici pour ces jetons de présence.

- M. TERRIER : ils représentent plus de Fr. 3'000.- par année et le voyage revient à plus de Fr. 2'000.- par personne.
- M. BENOIT : cela signifierait que l'on renonce à cette tradition de sortie à la fin de la législature. Il faut un équilibre, ne pas exagérer.
- M. TERRIER : aucun règlement n'autorise l'utilisation de cette ligne budgétaire pour organiser un voyage.
- M. VOUTAT : le bénévolat est de plus en plus difficile à mettre en place. On ne trouve presque plus personne pour exercer des charges politiques. Si des gens trouvent qu'on dilapide leur argent pour faire des voyages, ils peuvent se manifester. Le voyage est une reconnaissance de la population pour les sacrifices que les Autorités consentent pour mener à bien les affaires de la commune.
- M. de HALLER : nous sommes en train d'examiner les comptes 2009. Le sujet aurait dû être traité avec le budget 2010. Ceci étant, on ne peut pas nier que cela peut être mal ressenti. Il faut être conscient qu'un poste budgétaire pour une sortie peut poser quelques problèmes. J'étais favorable à ce voyage dans l'absolu, mais il y a la question budgétaire. Le faire assumer par la commune sans l'avoir prévu, cela me gêne.
- Mme VERMEIL : j'étais la seule à voter contre les jetons de présence. Je suis très mal à l'aise d'avoir en plus le voyage. Mais je pense qu'il faut le faire. Je n'ai pas réalisé que ce serait quelque chose à voter en plus dans le budget.
- M. TERRIER : il y a un moyen très simple budgétairement, c'est d'utiliser vos jetons pour payer le voyage.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : les jetons de présence représentent entre Fr. 2'000.- et Fr. 4'000.- par conseiller, en moyenne.
- M. DESPLAND : cela me met aussi très mal à l'aise. Je suis pour un voyage, mais son coût doit rester modeste.
- M. RINALDI : soit on utilise les jetons pour le voyage, soit on vote un montant supplémentaire, mais cela ne sert à rien d'être mal à l'aise. Il faut décider.
- Mme le Maire : c'est votre décision. Je n'interviens à titre personnel que pour quelques considérations qui n'ont pas pour but de vous aider à décider. Le 20 avril 2009, il a été précisé en commission financière qu'un budget serait voté pour un éventuel voyage. Par ailleurs, cela relève de l'autonomie communale, j'ai pu voir qu'il y a tous les cas de figure dans les autres communes. Il ne faut donc pas espérer être confortés par ce qui se fait dans ces dernières. Si les voyages sont faits pour lier, il serait plus logique de les organiser en début de législature. C'est une indemnité et non une rétribution qui vous enrichit. Il faut penser à la difficulté que nous allons rencontrer ces prochaines années pour trouver des personnes prêtes à assumer des mandats publics, même si ce n'est pas un voyage, qui n'est d'ailleurs pas fait pour ça, qui va les attirer.
- M. de TOLEDO : il ne faut pas être mal à l'aise pour un voyage, il faut plutôt être mal à l'aise pour les tuyaux qui ne servent à rien. Soit on estime que c'est utile aux affaires communales par les discussions que nous y tenons, soit on trouve trop cher pour le bénéfice que nous en retirerons, et nous nous en tenons au budget voté pour 2010.
- M. BENOIT : si nous décidons que ce voyage ne vaut pas la peine d'être organisé, il faut le décider maintenant.
- M. RINALDI : je vous propose de voter un budget, sur la base de ce qui avait été dépensé lors des précédentes éditions.
- M. TERRIER : on peut voter sur le financement au moyen des jetons de présence ou par un budget extraordinaire.

- M. de HALLER : on peut voter un budget supplémentaire qui couvre la totalité des frais, mais on peut aussi voter sur le fait d'allouer les jetons de présence au voyage et, s'il y a un complément à faire, de voter un budget supplémentaire.
- M. TERRIER : si l'on parle de bénévolat et de liens entre les conseillers municipaux, la problématique des conjoints doit être une problématique personnelle, et pas une problématique du Conseil municipal.

**Vote sur le principe d'un budget extraordinaire pour le voyage, avec un maximum de Fr. 60'000.- : 9 oui, 4 non, 1 abstention.**

*Page 17*

- Mme VERMEIL : il n'y a pas eu d'honoraires, en 2009, sur la maison Bianchi ?
- Mme le Maire : ils sont compris dans le crédit d'investissement.

*Bilans*

- M. de TOLEDO : à noter la ligne 10 - disponibilités : Fr. 26'390'360.-
  - M. de HALLER : nous avons en effet d'importantes disponibilités, égales à trois fois le budget.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

#### **4. Projets de délibérations**

*Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan au 31.12.2009*

#### **DÉLIBÉRATION**

**Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2009**

Vu le compte administratif pour l'exercice 2009 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2009 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département du territoire,

vu le rapport de la commission Administrative, financière et juridique du 21 avril 2010,

**vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,**

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 10 mai 2010,

**DECIDE,**

par 15 voix pour      0 voix contre      0 abstention

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2009,
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2009 pour un montant de **F 7'422'963,23** aux charges et de **F 11'181'844,70** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **F 3'758'881,47**.
3. D'approuver le compte d'investissement 2009 pour un montant de **F 3'462'362.20** aux dépenses et de **F 8'850,65** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **F 3'453'511,55**.
4. D'approuver le financement des investissements nets de **F 3'453'511,55** par l'autofinancement à raison de **F 5'004'321,42** au moyen de la somme de **F 1'245'439,95** représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **F 3'758'881,47**.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **F 3'758'881,47** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2009.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2009, totalisant à l'actif un montant de **F 69'167'861,74** qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	50'008'620.99 F
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	19'159'240.75 F
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	0.00 F
- Découvert (nature 19)	0.00 F
Total de l'actif	69'167'861.74 F

et au passif un montant de **69'167'861.74 F** qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	312'769.92 F
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	0.00 F
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	0.00 F
- Provisions (nature 24)	5'644'820.00 F
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	903'468.04 F
- Fortune nette (nature 29)	<u>62'306'803.78 F</u>
Total du passif	69'167'861.74 F

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2009 à 264'628.32 F.

\* \* \*

***Approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir, budget de fonctionnement 2009***

**DÉLIBÉRATION**

**Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2009 et les moyens de les couvrir**

Vu le rapport de la commission Administrative, financière et juridique du 21 avril 2010,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 10 mai 2010

**D E C I D E ,**

par 15 voix pour                      0 voix contre                      0 abstention

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2009 pour un montant total de **F 453'283.28**, selon liste annexée. **F**

2. Les crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, dont le total s'élève à **F 1'701'844.05**,

ainsi que par les plus-values enregistrées aux revenus.

\* \* \*

***Crédit d'engagement complémentaire pour les travaux de construction du pavillon WC dans le parc de la mairie***

**DELIBERATION**

**APPROBATION D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE ET LES MOYENS DE LE COUVRIR**

Vu le crédit d'engagement de Frs 220.000.00 voté par le conseil municipal le 05 mai 2009 approuvé le 25 juin 2009 par le Conseil d'Etat, pour les travaux de construction d'un pavillon WC dans le parc de la mairie,

Vu le décompte final du 31.12.2009 s'élevant à Frs 273.834.35,

Vu le rapport de la commission des finances du 21 avril 2010,

Vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, dans sa séance du **10 mai 2010**  
**D E C I D E**,

par 12 voix favorables 1 voix défavorable 2 abstentions,

D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de **Fr. 53.834.35.--**, pour couvrir les travaux supplémentaires de fouilles, de raccordements eau et électricité, de ferblanterie, et d'équipements complémentaires s'élevant à Frs 40.384.35, les honoraires d'architecte sur les travaux supplémentaires d'un montant de Frs 13.450.00.

D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 05 juin 2009, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le N° 330.331 « Amortissement des investissements » jusqu'en 2028.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

## **5. Propositions du Maire et des Adjoints**

- Mme le Maire : M. de TOLEDO avait demandé la liste des projets à court et moyen terme. Nous allons vous en envoyer copie avec le procès-verbal.
- Madame le Maire : une séance des commissions Routes et Environnement a été fixée au 17 mai prochain et une séance de la commission Aménagement du territoire et urbanisme aura lieu le 31 mai.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : l'épicière a résilié son bail pour fin juillet. Ces locaux vont donc être vacants. Nous allons devoir décider ce que nous voulons en faire. Nous allons recevoir les représentants de la Poste pour examiner avec eux l'évolution de la Poste dans la région.
- Mme le Maire : il faut réunir la commission financière avant la prochaine séance du conseil, afin d'examiner deux crédits d'étude : pour la mise en séparatif du chemin de la Blonde, entre le haut de la zone 30 et le chemin du Dori, et pour la mise en séparatif du chemin des Buclines, avant que le PLQ Jean-Jacques Rigaud, sur la commune de Chêne-Bougeries, soit lancé.

## **6. Propositions individuelles et questions**

- Mme CHRISTE : je reformule ma candidature pour faire partie de la commission des routes, afin de suivre les travaux relatifs à l'éclairage public. Le président de la commission, M. GRUSON, était d'accord et la commission a préavisé favorablement.
- Mme le Maire : lors du dernier plénum, M. GRUSON avait répondu que nous en reparlerions au sein de l'Entente. Il ne nous en a jamais parlé et nous avons établi la règle de fixer à sept le nombre de membres par commission. Je trouve qu'il n'y a pas lieu de changer cette règle une année avant la fin de la législature.
- M. FOËX : ce n'est pas à M. GRUSON de décider.
- M. TERRIER : la mairie nous a beaucoup sondés, par internet, sur l'éclairage public.



- M. VOUTAT : il semble que des voitures crèvent leurs pneus sur la marche donnant sur la chaussée de la place.
- Mme le Maire : les marches ont déjà été rabotées pour les rendre moins tranchantes. Il faut attendre la mise en place de la zone 20.

## **7. Date de la prochaine séance**

**séance n° 21: lundi 14 juin 2010 à 20 h 15**

## **8. Dossier de naturalisation (huis clos)**

La séance publique est levée à 23h15.

La Secrétaire du Conseil municipal

**Véronique CHRISTE**

La Présidente du Conseil municipal

**Michèle STALDER**